



Communiqué

Marchés

Les marchés non alimentaires reprennent leur activité

La Ville de Lausanne annonce la réouverture des marchés non-alimentaires à la place du Tunnel et à la place Pépinet, suite aux travaux d'assainissement d'INOVIL SA nécessaires au parking de la Riponne. La place Pépinet accueille depuis le 20 septembre les marchands non alimentaires proposant exclusivement des articles neufs. La place du Tunnel accueillera, dès le 1^{er} octobre, les marchands non alimentaires proposant essentiellement des articles de seconde main. La Municipalité encourage la population à découvrir ces nouveaux sites et les marchés qui s'y déroulent.

Dans le cadre des travaux d'assainissement et de sécurisation du parking de la Riponne (INOVIL SA), qui ont débuté le 19 août 2024, la Ville de Lausanne avait annoncé la réorganisation des marchés de la place de la Riponne. Dès le 21 août 2024, la plupart des marchands alimentaires ont été relocalisés dans la rue Centrale et sur la place Pépinet, permettant ainsi de maintenir leur activité (voir communiqué du 19 août).

Quant aux marchés non alimentaires, une nouvelle organisation a été mise en place par le Service de l'économie pour garantir la continuité de l'offre tout en répondant aux contraintes logistiques liées au chantier à la Riponne, indispensable pour la sécurité des usagères et usagers. Celle-ci permet d'accueillir l'ensemble des marchands titulaires d'une autorisation annuelle et désirant poursuivre leur activité. Les places Pépinet et du Tunnel, choisies pour leur accessibilité et leur capacité d'accueil, offrent aux marchands un cadre idéal tout en maintenant leur nombre de marchés et la surface de leurs emplacements.

La place Pépinet accueille depuis le 20 septembre 2024, les marchands non alimentaires proposant exclusivement des articles neufs, selon le calendrier suivant:

- Le mardi, de 12h à 18h (le marché des mardis 1^{er} et 15 octobre 2024 est reporté aux jeudis 3 et 10 octobre 2024)
- Le vendredi, de 12h à 18h

La place du Tunnel accueillera, dès le 1^{er} octobre 2024, les marchands non alimentaires proposant essentiellement des articles de seconde main, selon le calendrier suivant:

- Le mardi, de 9h30 à 18h (16h30 durant la période de l'heure d'hiver)
- Le mercredi, de 8h30 à 13h
- Le vendredi, de 9h30 à 18h (16h30 durant la période de l'heure d'hiver)
- Le samedi, de 8h30 à 13h30 (13h durant la période de l'heure d'hiver)

La Ville de Lausanne attache une grande importance à ses marchés et a pris des mesures pour minimiser l'impact de ces travaux sur les marchands et le public. La Municipalité invite les habitantes et habitants, ainsi que les visiteuses et visiteurs à venir explorer ces nouveaux emplacements et à profiter des marchés qui s'y tiennent.

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet

www.lausanne.ch/marchandslausannois

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec:

- **Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, directeur de la Sécurité et de l'économie, tél. +41 79 964 27 39**

Lausanne, le 27 septembre 2024